



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## parcs naturels

Question écrite n° 53987

### Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à M. le ministre de l'écologie et du développement durable de bien vouloir lui indiquer le montant et l'origine des subventions de fonctionnement, versées pour chacune des cinq dernières années, à chacun des parcs naturels régionaux de la région PACA.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au montant et à l'origine des subventions de fonctionnement versées pour chacune des cinq dernières années à chacun des parcs naturels régionaux de la région Provence-Alpes - Côte d'Azur (PACA). Selon l'article L. 333-3 du code de l'environnement, les organismes chargés de la gestion des parcs naturels régionaux sont des syndicats mixtes, au sens des articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. L'État n'est donc pas membre de ces structures. Toutefois, le ministère de l'écologie et du développement durable est partenaire de cette politique contractuelle et contribue au financement des parcs naturels régionaux, notamment à travers les contrats de plan État-région. Les régions sont les principaux financeurs des parcs naturels régionaux. Les autres collectivités territoriales membres du syndicat mixte de gestion sont les communes et les départements et contribuent au fonctionnement conformément aux statuts de chaque structure de gestion. Chaque année la répartition des différentes participations et des données budgétaires concernant les parcs naturels régionaux est transmise au parlementaire lors de la préparation de la loi de finances. Depuis 2000, malgré un important travail d'harmonisation, la présentation des budgets est très variable d'un parc à l'autre, les chiffres sont donc à considérer avec prudence lorsqu'il s'agit d'effectuer des comparaisons. Le tableau ci-dessous précise les montants des subventions de fonctionnement du ministère de l'écologie et du développement durable alloués aux parcs naturels régionaux (PNR) de PACA dans le cadre du contrat de Plan.

CRÉDITS de fonctionnement alloués par la Diren PACA pour les PNR en EUR	2000	2001	2002	2003	2004
Luberon	228 674	228 673	228 673	190 948	182 939
Camargue	198 184	198 184	198 184	175 029	167 693
Queyras	121 960	121 960	121 960	95 471	91 469
Verdon	137 204	137 205	137 205	111 382	106 714

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53987

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 2004, page 10144

**Réponse publiée le :** 12 avril 2005, page 3773